MÉMO FORMATION 2012

Pharmactiv

Programme Formation 2012

1. Le contexte 5
2. Le DPC (Développement Professionnel Continu) 9
3. La FCC (Formation Conventionnelle Continue) 7
4. Le programme de formation Pharmactiv ? 13
   - Formations techniques 19
   - Formations éthiques - Cœur de métier 20 - 21
   - Formations Management & Qualité 22
   - Formations laboratoires 23
5. Tout sur les prises en charge 24
6. Comment s'inscrire ? 29
7. Mon parcours 31

I. Le contexte

I. Le contexte

Avec la loi HPST (Hôpital Patient Santé & Territoires) et l'arrivée du DPC, la formation est devenue incontournable !

Il est essentiel de mettre en place dès aujourd'hui un plan de formation pour :

- **Préparer** votre équipe à remplir les nouvelles missions de la pharmacie
- **Accroître** les compétences de chacun
- **Valoriser** l'expertise de votre officine
- **Contribuer** aux soins de 1ers recours
- **Participer** à la coopération entre professionnels de santé, à la permanence des soins, aux actions de veille et de protection sanitaire, à l'éducation thérapeutique, à la prévention et au dépistage,....
- et **répondre** aux nouvelles obligations de formation continue

Saisissez l'opportunité de la prise en charge de la Formation Conventionnelle Continue par l'Assurance Maladie pour vous approprier les bonnes pratiques dans le cadre l'éducation thérapeutique de vos clients et **amorcer dès aujourd'hui votre capital DPC !**

Le PROGRAMME DE FORMATION PHARMACTIV 2012 a été conçu pour :

- **Répondre** au plus près aux exigences de ce contexte.
- **Vous apporter** les solutions formations qui répondent à vos priorités stratégiques et opérationnelles mais aussi favoriser **une meilleure synergie avec le plan d'actions marketing Pharmactiv 2012.**

Consultez-le

et complétez dès à présent

le planning formation 2012 de votre officine !

2. Le D.P.C

(Développement Professionnel Continu)

2. Le D.P.C

(Développement Professionnel Continu)

La Formation Professionnelle Continue (FPC) prend la relève de la Formation Conventionnelle Continue (FCC).

Décret DPC : mode d'emploi

Décret paru au Journal officiel du 1er janvier(décret du 30 décembre n°2011-2118).

Une obligation personnelle

Le DPC constitue pour tous les pharmaciens inscrits à l'Ordre « une obligation individuelle qui s'inscrit dans une démarche permanente ». Pour y satisfaire, le bénéficiaire doit participer chaque année à un programme validé de DPC « collectif annuel ou pluriannuel » mis en œuvre par un organisme enregistré. A noter: l'obtention d'un DU, sous réserve de sa validation par le commission scientifique dédiée, permet de satisfaire à l'obligation.

Le libre choix de l'organisme par le pharmacien

…sous réserve de sa validation par les instances compétentes !
Attention : si l'organisme fait l'objet au cours de l'année d'une évaluation non favorable, la formation ne sera pas validée.
Le financement de ces formations est assuré par l'organisme gestionnaire du DPC (OGDPC). Les employeurs peuvent se libérer de l'obligation totalement ou partiellement en versant tout ou partie des sommes à un organisme paritaire collecteur agréé.

Un contrôle confié à l'Ordre

L'organisme délivre au pharmacien une attestation de participation au programme au cours de l'année civile et en transmet systématiquement un exemplaire au conseil national de l'ordre. Ce dernier répertorie les attestations par pharmacien et procède à un contrôle de satisfaction effective à l'obligation annuelle. Le contrôle porte sur la réalité de l'obligation annuelle mais s'étale sur une période maximale de 5 ans. Si par exemple un contrôle est effectué en année 3, il portera sur l'année 3, mais également sur l'année 2 et l'année 1.

Quelles sanctions en cas de non respect ?

Si l'obligation de DPC n'est pas satisfaite, 3 étapes sont prévues :

- **Justification** par le pharmacien des motifs de non respect au conseil national de l'ordre.
- **Analyse, appréciation** des motifs par ce dernier et décision le cas échéant de mise en place d'un plan annuel personnalisé de DPC obligatoire.
- **Vérification** de suivi du plan personnalisé et sanction pouvant aller jusqu'à la constitution d'un cas d'insuffisance professionnelle.

Décret DPC : mode d'emploi *(suite)*

Le dispositif entrera en vigueur le 1er janvier 2013, mais…

« Les pharmaciens qui ont participé en 2011 et participent en 2012 à des actions de formation pharmaceutique continue réalisées par des organismes de formation pharmaceutique continue sont réputés avoir satisfait à l'obligation annuelle prévue par le présent décret au titre de chacune de ces deux années.

Comment faire valoir ces actions ?
Par voie électronique et en adressant les justificatifs de formation au conseil compétent de l'ordre auquel vous êtes rattaché dans le même délai.

Les pharmaciens qui ont participé ou participent à un seul programme de développement professionnel continu en 2011 ou en 2012 satisfont également à leur obligation »,

3. La F.C.C

(Formation Conventionnelle Continue)

3. La F.C.C

Titulaires, Adjoints : 100% concernés

▶ Parce que **vous y avez droit** !

▶ **Pour vous préparer** aux nouvelles missions rémunérées (LOI HPST juin 2009)

▶ **Pour faire progresser** l'observance de vos patients-clients et mieux les accompagner

De quoi s'agit-il ?

C'est un dispositif d'incitation à la formation continue des pharmaciens.
Il fait l'objet d'un accord entre l'assurance maladie et les syndicats (Arrêté du 30/09/09).

Qu'est ce qui la différencie des autres formations ?

- Le dédommagement des titulaires sur le temps passé en formation : 330 € par jour, limité à 6 jours par an.
- La gratuité des frais pédagogiques.
- La gratuité du déjeuner (jusqu'à 25 €).

Pour quel objectif ?

- Vous préparer aux nouvelles missions bientôt rémunérées.
- Améliorer l'observance par l'éducation thérapeutique* (Mission ouverte aux pharmaciens par la loi HPST).
- Contribuer ainsi à la rationalisation des dépenses de santé.

A qui s'adresse-t-elle ?

- Tout Titulaire
- Tout pharmacien adjoint (par délégation du titulaire)

Une formation pour les pharmaciens titulaires d'officine et leurs adjoints

Le contingent de journées dévolu aux pharmaciens titulaires est fixé à 6 journées de formation par an et par titulaire. Ce crédit de journées peut être cédé en partie à des adjoints.

Les thèmes de formations agréées FCC pour 2012

- Asthme
- Diabète (type 1 et type 2)
- Les vaccinations
- Médicaments à statut particulier : exemples pratiques
- Les addictions
- La personne âgée : lutte contre la iatrogénie
- Cardiologie : le risque cardiovasculaire
- Maladies neuro-dégénératives
- Le conseil pharmaceutique en première intention à l'officine
- Accompagnement du patient cancéreux
- Les troubles du sommeil
- Les urgences à l'officine
- La douleur
- Les hépatites
- Les pertes d'autonomie

**L'éducation thérapeutique consiste à rendre le patient autonome sur sa maladie par la transmission de savoirs et pratiques. Elle nécessite de bien connaitre la pathologie, les traitements et les conseils habituels, mais également les techniques de communication spécifiques pour mener à bien ces entretiens avec les patients.*

Conditions de versement de l'indemnité FCC

Que la formation agréée ait été suivie par un pharmacien titulaire ou un pharmacien adjoint, une indemnité FCC est versée au pharmacien titulaire sous réserve de remplir les conditions suivantes

- **Exercer** sous le régime de la convention.
- **Participer** à l'intégralité de la formation agréée et ne pas avoir exercé pendant sa durée effective.
- **Déclarer** sur l'honneur avoir dû prendre des mesures de réorganisation du personnel au sein de l'officine pour la durée de la formation agréée.
- **Ne pas avoir** perçu le maximum de 6 indemnités quotidiennes au titre de chacun des pharmaciens titulaires de l'officine dans l'année civile au cours de laquelle s'est déroulée la formation agréée.

À noter

Les journées de formation se tenant un dimanche ou un jour férié n'ouvrent pas droit à indemnisation.

Montant & Modalités de versement de l'indemnité FCC

Le montant de l'indemnité FCC pour perte de ressources est fixé à 330 euros par jour.
Elle est versée au pharmacien titulaire par la caisse d'Assurance Maladie du lieu d'installation de l'officine, après réception de l'attestation de participation à une formation agréée FCC.

Vos interlocuteurs privilégiés

La gestion des demandes d'indemnisation pour perte de ressources est assurée par l'organisme gestionnaire conventionnel (O.G.C.).

L'adresse où envoyer votre attestation de participation

OC FCC Po c/o O.G.C.
93 avenue de Fontainebleau
94276 Le Kremlin Bicêtre cedex

Questions – Réponses

Un titulaire et un adjoint de la même pharmacie peuvent-ils être inscrits à la même formation ?
Oui, dans le quota des 6 jours par an du titulaire.

Tous les pharmaciens d'une même officine peuvent-ils être inscrits sur une seule thématique (sur plusieurs dates) ?
Oui, tout à fait, dans le quota des 6 jours par an du titulaire.

Un titulaire doit-il s'inscrire dans la ville la plus proche de son lieu d'exercice ?
Non, mais il ne pourra pas prétendre à un dédommagement lié à des coûts supplémentaires.

4. Le contenu du programme de formation Pharmactiv ?

4. Le contenu du programme de formation Pharmactiv

Formations Techniques

FORMATIONS TECHNIQUES	Adhérents concernés	Objectif	Public concerné	Format	Tarif	Prise en charge	Animateur formation	Date mise à dispo de la formation
• Formation STARTER	Pharmactiv PRO	**Valider** ensemble l'utilisation des actions et outils fondamentaux et être convaincu de leur impact sur le développement de l'officine	Titulaires et collaborateurs	1/2 journée	Inclus dans la cotisation	non	CR	Effectif
• Formation Merchandising	Pharmactiv PRO & OPTIMUM	**S'approprier** les bases & règles du merchandising	Titulaires et collaborateurs	1/2 journée	à partir de 99 €/personne selon format choisi	non	CR / RS	Effectif
• Formation Animation du Point de Vente	Pharmactiv PRO & OPTIMUM	**Connaître et mettre** en pratique les bases et principes d'une animation réussie	Titulaires et collaborateurs	1/2 journée	à partir de 99 €/personne selon format choisi	non	CR / RS	Effectif
• Formation Techniques de vente	Pharmactiv PRO & OPTIMUM	**Apprendre** à vendre avec plus de plaisir **Acquérir** les réflexes pour favoriser les ventes complémentaires **Savoir** découvrir les motivations d'achat **Appréhender** les objections et argumenter	Titulaires et collaborateurs	1 journée	à partir de 99 €/personne selon format choisi	non	CR / RS	Effectif
• Formation Conseils associés	Pharmactiv PRO & OPTIMUM	**S'approprier** les techniques & astuces du conseil associé	Titulaires et collaborateurs	Déjeuner	149 €/équipe	non	CR / RS	Effectif
• Rallye Qualité	Pharmactiv PRO & OPTIMUM	**Observer et s'enrichir** de l'expérience qualité d'autres circuits de distribution	Titulaires et collaborateurs	1 journée	Inclus dans la cotisation	non	CR / RS	Effectif
• Module étape 1 (Intégration)	EXCLUSIF OPTIMUM	**Faire** un point complet sur tous les outils & actions Pharmactiv & Optimum : Principe & mise en place	Titulaires	2 journées	Inclus dans la cotisation	non	RS	Effectif
• Module étape 2 (Point de vente)	EXCLUSIF OPTIMUM	**Favoriser** une meilleure utilisation des outils d'animation du point de vente Pharmactiv et disposer des clés pour en mesurer l'impact sur les ventes.	Titulaires et collaborateurs	1 journée	Inclus dans la cotisation	non	RS	Effectif
• Module étape 3 (Business)	EXCLUSIF OPTIMUM	**Permettre** de mieux appréhender : - l'impact du référencement sélectif du réseau Pharmactiv sur la rentabilité du linéaire - l'impact de la composante prix proposé par Pharmactiv dans l'animation commerciale	Titulaires	1 journée	Inclus dans la cotisation	non	RS	Effectif
• Module étape 4 (Pharmacien Relais)	EXCLUSIF OPTIMUM	**Comment ...** - **Devenir** un « pharmacien Relais » acteur confirmé dans le processus de la loi HPST - **Accompagner** la clientèle pour mieux la fidéliser - **Communiquer** sur le rôle d'acteur de santé	Titulaires et collaborateurs	1 journée	Inclus dans la cotisation	non	RS	Effectif
• Module étape 5 (Qualité de service & Spécialisations) NOUVEAU	EXCLUSIF OPTIMUM	**Faire progresser l'**organisation de l'officine & son équipe **Faire connaitre** les expertises métier de l'officine et **les valoriser**	Titulaires et collaborateurs	1 journée	Inclus dans la cotisation	non	RS	mars-12
• Atelier pratique Cart'Activ & Internet officine	Pharmactiv PRO & OPTIMUM	. **Se familiariser** avec ces 2 outils . **Les utiliser** efficacement	Titulaires et collaborateurs	1 journée	Inclus dans la cotisation OPTIMUM En option pour les PRO	non	RS	Effectif
• Atelier pratique Suivis personnalisés	Pharmactiv PRO * & OPTIMUM	. **Se familiariser** avec ces 2 dispositifs . **S'approprier** le outils associés - Comment **dynamiser** l'outil ? Comment se perfectionner	Titulaires et collaborateurs	1 journée	Inclus dans la cotisation OPTIMUM Inclus dans souscription Programme Suivi Personnalisé PRO	non	RS/CR	Effectif

4. Le contenu du programme de formation Pharmactiv

Formations Éthiques – Cœur de métier

OCP Formations							
CŒUR DE METIER & NOUVELLES MISSIONS	**Objectif**	**Public concerné**	**Format**	**Tarif**	**Prise en charge**	**Animateur formation**	**Inscription**
• **Education thérapeutique du patient asthmatique** Rôle du pharmacien	**Ce qu'il faut savoir sur les traitements et pathologies pour réussir ses entretiens d'éducation thérapeutique** Partie pratique . Méthodologie de la prise de RDV jusqu'à l'entretien . Les temps forts de l'entretien d'éducation thérapeutique avec guide d'entretien . Les techniques de communication spécifiques à ce type d'entretien	Titulaires et Pharmaciens adjoints	1 j (Hors officine)	GRATUIT	Indemnité 330 € l'Assurance Maladie **Attention, 2012 dernière année !**	Expert/thème	Inscription en ligne sur le site de l'OCP ou auprès de son commercial OCP
• **Education thérapeutique et accompagnement du patient diabétique** : Rôle du pharmacien							
• **Age et iatrogénie, entre polymédication et automédication, le rôle pivot du pharmacien** Une surveillance prioritaire à coordonner entre pharmacien et prescripteurs	**Comprendre** le vieillissement **Prévenir** l'iatrogénie **Mettre** en place une écoute attentive **Acquérir** les bons réflexes pour agir efficacement						
• **Vaccins & Vaccination** NOUVEAU	**Mieux connaitre** les vaccins et protocoles de vaccination **Faire** un meilleur suivi du calendrier vaccinal chez l'enfant, le jeune adolescent et l'adulte **Comprendre** les composants des vaccins pour mieux informer les patients **Mieux conseiller** vos clients sur les vaccins des voyages					Professeur BUXERAUD	
• **Les urgences à l'officine** NOUVEAU	**Reconnaitre** les véritables situations d'urgence **Agir** en conséquence **Savoir** utiliser un défibrillateur (DAE) **Savoir** constituer une trousse d'urgence à l'officine					Docteur Gérald KIERZEK	
• **La douleur** NOUVEAU	**Meilleure prise en charge de la douleur à l'officine** **Mieux connaître** les différentes classes d'antalgiques pour un conseil adapté **Meilleur** suivi des patients et favoriser l'observance					Expert/thème	
• L'accompagnement à l'**éducation thérapeutique de l'insuffisant cardiaque** VISIO formation	Ces visio-formations sont interactives et à suivre depuis l'officine. Elles constituent une **piqûre de rappel efficace ou une alternative possible aux FCC portant sur les mêmes thèmes**. **Leur objectif :** - Révision des points essentiels / pathologies, traitements - Entrainement complémentaire aux méthodes et techniques de communication propres à l'éducation thérapeutique Ces formations aident à se lancer mais aussi à progresser dans vos nouvelles missions (HPST)	Titulaires et Pharmaciens adjoints	2x1 heure **E- Formation** (de 13H30 à 14H30)	119,25 €.HT / thème **jusqu'en juin 2012** puis 159,00 €.HT / thème	si 3 thèmes suivis sur 2 mois FIF PL 150 €.HT		
• L'accompagnement à l'**éducation thérapeutique du patient diabétique** VISIO formation							
• L'accompagnement à l'**éducation thérapeutique du patient asthmatique** VISIO formation							
• **Accompagner l'entourage du patient Alzheimer** VISIO formation			1 heure **E- Formation** (de 13H30 à 14H30)	79,50 €.HT	Non		

Conditions spéciales Pharmactiv sur l'ensemble du catalogue Formation OCP

- 10% sur toutes formations pour les Pharmactiv PRO
- 15% sur toutes les formations pour les Pharmactiv OPT

Pharmactiv

4. Le contenu du programme de formation Pharmactiv

Formations Éthiques – Cœur de métier (suite)

OCP Formations							
CŒUR DE METIER & NOUVELLES MISSIONS	**Objectif**	**Public concerné**	**Format**	**Tarif**	**Prise en charge**	**Animateur formation**	**Inscription**
Diabète Thème 1 **Le Diabète de type 1** Thème 2 **Le Diabète de type 2**	• **S'entrainer** à la bonne délivrance de l'ordonnance • **S'approprier** les bonnes pratiques • **Les mettre** en application à travers des cas concrets	Titulaires, adjoints et BP	1 heure / thème **E-learning** OCP-Le Moniteur	49 €.HT / thème	Non		
Conseils pédiatriques à l'officine Du bébé au pré-adolescent	• **Faire un conseil adapté** pour l'allaitement, qu'il soit maternel ou artificiel • **Informer** sur les besoins nutritionnels de l'enfant • **Détecter** les principales erreurs alimentaires • **Répondre** aux questions pratiques concernant les vaccins • **Reconnaître** les principales dermatoses infantiles, proposer un conseil complet ou orienter vers un prescripteur selon le cas • **Proposer** un conseil complet pour les pathologies les plus courantes (gastro-entérites, rhinopharyngites…) • **Reconnaître et gérer** l'urgence dans des situations courantes	Titulaires et collaborateurs	1 j (Hors officine)	292,00 €/ jour	FIF PL 150 €.HT / journée OPCA PL 285 €.HT / journée (au lieu de 215 €.HT en 2011) Pour les adjoints et BP	Expert/thème	Inscription en ligne sur le site de l'OCP ou auprès de son commercial OCP
Phyto-aromatherapie et gemmothérapie	• **Compléter** en toute sécurité un conseil classique par des produits naturels sélectionnés pour leur efficacité. • **Les conseiller** en restant éthique et efficace • **Référencer** des produits fiables, à partir de critères objectifs • **Répondre** aux questions des utilisateurs de médecine naturelle et les conforter dans leur choix	Titulaires et collaborateurs	1 j (Hors officine)	285,00 €/ jour			
Médicaments les plus prescrits (module 9) **Traitements médicamenteux des cancers**	• **Savoir** comment agissent ces médicaments • **Détecter** les interactions à risques • **Délivrer** les médicaments de la réserve hospitalière • **Prévenir** les malades des effets secondaires prévisibles • **Répondre** aux questions des patients et de leurs familles • **Différencier l**es effets secondaires « normaux » acceptables de ceux qui nécessitent une consultation • **Quels médicaments conseiller** pour prendre en charge les effets secondaires des médicaments anticancéreux prescrits	Titulaires, adjoints et BP	1 j (Hors officine)	292,00 €/ jour			
Syndrome du stress, aspects scientifiques et conseils santé	**Le stress est impliqué dans de nombreuses pathologies**. En traiter les symptômes, c'est bien. Traiter le stress, c'est mieux. **Mieux connaître la relation entre stress et immunité.** Connaître les adaptogènes et leur effet. **Apporter des réponses simples et concrètes à** vos patients & contribuer à leur éducation à la santé.	Titulaires et collaborateurs	1 j (Hors officine)	292,00 €/ jour			

Conditions spéciales Pharmactiv sur l'ensemble du catalogue Formation OCP

- 10% sur toutes formations pour les Pharmactiv PRO
- 15% sur toutes les formations pour les Pharmactiv OPT

Pharmactiv

4. Le contenu du programme de formation Pharmactiv

Formations Management / Qualité

DERBY Training et UTIP							
MANAGEMENT RESSOURCES HUMAINES	**Objectif**	**Public concerné**	**Format**	**Tarif**	**Prise en charge**	**Animateur formation**	**Inscription**
L' Efficacité individuelle et collective dans mon officine	**Faire** le point sur son organisation personnelle actuelle **Mieux organiser** son équipe **Déléguer** efficacement **Outils utilisés :** analyse de la gestion de son temps, proportion du temps des missions du manager, mode de délégation, matrice tâche et responsabilité, fiches de poste	Titulaires et adjoints éventuellement	1 jour / thème (Hors officine) A la carte	**320 €.HT/jour** **Au lieu de 420 €/jour** **= Prise en charge** **Pharmactiv** **100 €/jour**	FIF PL 100€.HT par an/personne OPCA PL	Derby Training	Sur invitation Pharmactiv ou sur site internet Pharmacctiv
Développer les compétences de mon équipe **"Coach - Entraineur"**	**Découvrir** les leviers du manager "coach" (celui qui renforce les compétences dans l'action) **Mettre en place** des entretiens annuels d'évaluation **Outils remis** : grille de coaching, grille d'entretien annuel d'évaluation						
Animer et motiver son équipe **"Capitaine - Co-équipier"**	**Identifier** les leviers de performance de son équipe **Fixer** les règles du jeu et les faire respecter **Communiquer** de façon motivante. **Outils remis** : fiches d'aide à la réalisation de réunions d'équipes, fiche des valeurs Pharmactiv						
MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	**Objectif**	**Public concerné**	**Format**	**Tarif**	**Prise en charge**	**Animateur formation**	**Inscription**
PRAQ 2 NOUVEAU	**Construire** son projet d'entreprise et **développer** son officine grâce à la qualité	Titulaires et collaborateurs	1 j (Hors officine)	250 €.HT / jour	FIF PL OPCA PL	Formateur UTIP	auprès des UTIP

Pharmactiv

4. Le contenu du programme de formation Pharmactiv

Formations Laboratoires

FORMATIONS LABORATOIRES	THÈMES	DISPOSITIF	PUBLIC CONCERNÉ	FORMAT	Animateur formation	Date mise à dispo de la formation
TEVA	**Cancer du sein** (Journée mondiale)	**E.Learning** Sur invitation Pharmactiv	Titulaires et collaborateurs	1 H 00	Expert	Septembre 2012
BOIRON / MMF / NOVARTIS / GILBERT / MENARINI	**Suivi personnalisé Bébé et Jeune maman**	**E.Learning** **Web conférence** Sur invitation Pharmactiv	Titulaires et collaborateurs	1 H 00		Septembre 2012
NESTLE NUTRITION	**Les clés pour réussir la prise en charge de la dénutrition à l'officine**	Formation sur prise en charge des patients dénutris et le rôle du Pharmacien Sur invitation Pharmactiv	Titulaires et collaborateurs	En matinée ou soirée 1H30	Docteur Bruno Fourrier Médecin généraliste spécialisé en nutrition	Immédiat
HARTMANN	. **La Prise en charge de la lombalgie** : Conseils pratiques de délivrance des ceintures de soutien lombaire & cas pratiques . **Prise en charge de la cicatrisation :** les différentes familles de pansements et leurs indications : Cas pratiques . **La délivrance des orthèses dans la traumatologie du genou** & de la cheville. Conseils pratiques de délivrance . **La prise en charge des ulcères de jambe,** choix des pansements & du matériel de compression.	Ateliers animés par 1 infirmier ou 1 infirmière Plenières en soirée où sont réunis Pharmaciens et infirmiers(ères) : 60 aine de personnes / formation **Pour s'inscrire ...** Par fax à Ateliers Soins Services Hartmann au 03.88.82.67.57 Via le lien direct sur internet : http://fr.hartmann.info/ateliers_soins_service.php	Titulaires et collaborateurs	Soirées (20h00 à 22h30)	Mr Pascal Labrousse (Infirmier- Directeur de la formation Médicale)	Immédiat
	. **L'incontinence** Savoir détecter l'incontinent Comment l'aborder ? Le conseiller ?	Formation sur site . Base : cas de comptoirs **Contact : délégué commercial Hartmann**	Titulaires et collaborateurs	1 heure sur site	Mr Lionel Dubos (infirmier - DU Plaies & Cicatrisation)	Immédiat

5. Les prises en charge

5. Les prises en charge ...

...pour quelles formations et comment procéder ?

4.1. DIF (Droit Individuel à la Formation) et l'entretien professionnel

	DIF ou Droit Individuel à la formation (continue)	LA FORMATION DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
Textes	**Loi du 4 mai 2004** sur le DROIT DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	**Il s'agit bien pour le titulaire, en tant que chef d'entreprise d'une obligation légale.**
Qui est concerné ?	• **Tout salarié** (A NOTER : L'employeur est tenu d'informer **par écrit** son salarié 1 fois / an sur ses droits au DIF)	• **Tout salarié** 2 ans d'ancienneté et après tout retour de congé parental d'éducation
De quoi s'agit-il ?	Demande du salarié	Entretien **formalisé** entre le titulaire et le salarié pour échanger sur : ► L'évolution professionnelle du salarié - Ses souhaits - Les possibilités de les satisfaire. ► La formation Continue du salarié : - Ses besoins et attentes dans son poste actuel et au regard de ses souhaits d'évolution. - Les souhaits du titulaire pour que le salarié s'adapte aux évolutions qu'il envisage pour son officine
Loi	Permettre à chacun de devenir acteur du développement de ses compétences.	Permettre à chacun de devenir acteur du développement de ses compétences en les adaptant en permanence à son emploi actuel et ou envisagé à court ou moyen terme.

5. Le DIF (Droit Individuel à la Formation) et l'entretien professionnel (Suite)

	DIF ou Droit Individuel à la formation (continue)	L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
Modalités	• Le salarié bénéficie de 24H/an cumulable jusqu'à 144H – (cf.conditions spéciales sur le site OCP Point / Formation)	• Tous les 2 ans (ou tous les ans) Durée: prévoir environ 1h-1h30 Peut être associé à l'entretien d'évaluation
Comment l'appliquer ?	**Le salarié** • **Informe** le titulaire de son souhait (thème, type de formation…) • **Formalise** sa demande **par écrit**. • **Suit** sa formation sur le temps de travail ou en dehors (dans ce cas, indemnisé 50% du taux horaire net). **Le titulaire** • **dispose** d'**1 mois pour répondre**. L'absence de réponse, vaut accord. • **peut refuser 2 fois**. Le salarié doit alors s'adresser au FONGECIF qui peut financer, refuser, ou faire financer par le titulaire (Ex. : formation du domaine d'activité du salarié).	**Le titulaire** • **Fixe** d'un commun accord avec le salarié un RDV pour l'entretien sur le temps de travail • En **indique** la finalité et remet un support de préparation pour que le salarié y réfléchisse • **Prépare** son entretien (pré imprimé, questions, documentations sur la formation...) • **Pense** à rappeler le droit au DIF (Le titulaire a obligation de faire une information sur le DIF une fois par an) • **Rédige** un compte-rendu à signer et à faire signer par le salarié (à conserver pour l'inspection du travail)
Quel financement ?	OPCA	OPCA

Quelques conseil

Ne pas laisser s'accumuler les compteurs DIF: les demandes risquent de s'accélérer dans les 2 ans qui précèdent la limite des 144h

- Risque de déséquilibre dans **l'organisation de l'officine**

- Difficultés de **financement par les organismes de prises en charge**.

- Mécontentement possible des salariés qui devront différer leur demande.

Aller au-devant des salariés pour se concerter et planifier leurs formations et celle du titulaire, pour permettre à chacun d'en bénéficier dans les meilleures conditions de travail et assurer aux clients une permanence dans la qualité de l'accueil à l'officine.

5. Les prises en charge ...

4.2. FIF-PL & OPCA-PL

OPCA PL http://www.opcapl.com	FIF PL http://www.fifpl.fr
Salariés	Titulaires
285 €/salarié/journée hors frais de déplacement pour les formations "Coeur de métier"	150 €/personne /journée/Formations "Coeur de Métier" dans la limite de 2 jours /an
Les formations bénéficiant de prises en charge FIF et/ou OPCA sont les formations qui ont été agréées par ces organismes. Certaines formations ont obtenu les 2 agréments mais ce n'est pas systématique. Seules les sociétés ayant un statut d'organisme de formation peuvent faire accréditer des formations auprès de ces organismes et prétendre à des prises en charge. Pour Pharmactiv, ce n'est pas le cas. Donc pas de prise en charge possible sur les formations dispensées par l'équipe Pharmactiv !	
Thèmes "cœur de métier" du catalogue **OCP** & **PRAQ 2** des **UTIP** **Management par DERBY Training (1 journée / an)** sur demande avec justificatif du titulaire (cas particulier)	**Thèmes "cœur de métier"** du catalogue **OCP** & **PRAQ 2** des **UTIP** **Management** par **DERBY Training** (1 journée / an)
Pour les formations OCP Télécharger le formulaire sur le site OCP Point Le renseigner et l'envoyer avec les pièces demandées à l'OPCA	**Pour les formations OCP** Télécharger le formulaire sur le site OCP Point Le renseigner et l'envoyer avec les pièces demandées au FIF **Formation DERBY Training** Après réception de la confirmation d'invitation chez Pharmactiv, le pharmacien reçoit par courrier un dossier complet de Derby Training avec un courrier explicatif et des documents à retourner. **A renvoyer à Derby Training** : 1 exemplaire de la convention de formation professionnelles à remplir, signer et tamponner ; + le règlement **A renvoyer au FIF PL** : le formulaire FIF, le devis Derby Training, 1 exemplaire de la convention de formation professionnelle à remplir, signer et tamponner, 1 photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF), 1 relevé d'identité bancaire. **A conserver** : 1 exemplaire de la convention de formation professionnelle.
L'organisme de formation remet ou envoie à chaque participant : – l'attestation de présence – la facture acquittée le pharmacien a 2 mois pour renvoyer ces documents au FIF PL ou OPCA-PL pour le remboursement	
	A la prise en charge du FIF peut s'ajouter le Crédit d'impôt pour les dirigeants ▶ Smic horaire x nombre d'heures de formation - Plafonné à 40 heures / an

6. Comment s'inscrire ?

6. Comment s'inscrire ?

	MARCHE A SUIVRE	
Formations Techniques	Consultez le calendrier des formations en ligne sur le site internet www.pharmactiv.com et inscrivez-vous sur reunion@pharmactiv.com S'il n'y a pas de formation sur votre région, consultez votre Conseiller Pharmactiv ou Responsable de Secteur Pharmactiv	
Formations Management	1 invitation vous sera adressée par Pharmactiv ou contactez votre Conseiller Pharmactiv ou Responsable de Secteur Pharmactiv	
Formations OCP	Directement sur le site OCP Point ou auprès de votre commercial OCP	
Formations Laboratoires	1 invitation vous sera adressée par Pharmactiv pour les formations hors site & E.learning dédiés à Pharmactiv	Auprès du laboratoire pour les formations sur site & pour les ateliers Hartmann

7. Mon parcours formation

FORMATIONS TECHNIQUES Pharmactiv	DATE(S)	PARTICIPANT(S)
• Formation STARTER		
• Formation Merchandising		
• Formation Animation du Point de Vente		
• Formation Techniques de vente		
• Formation Conseils associés		
• Rallye Qualité		

FORMATIONS TECHNIQUES Pharmactiv	DATE(S)	PARTICIPANT(S)
• Module étape 1 (Intégration)		
• Module étape 2 (Point de vente)		
• Module étape 3 (Business)		
• Module étape 4 (Pharmacien Relais)		
• Module étape 5 (Qualité de service et Spécialisations)		
• Atelier pratique Cart'Activ & Internet officine		
• Atelier pratique Suivis personnalisés		

FORMATIONS MANAGEMENT DES R.HUMAINES Derby Training	DATE(S)	PARTICIPANT(S)
• L' Efficacité individuelle et collective dans mon officine		
• Développer les compétences de mon équipe « Coach – Entraineur »		
• Animer et motiver son équipe « Capitaine – Co-équipier »		

FORMATION MANAGEMENT DE LA QUALITÉ UTIP	DATE(S)	PARTICIPANT(S)
• PRAQ 2		

FORMATIONS ÉTHIQUES OCP	DATE(S)	PARTICIPANT(S)
• Education thérapeutique du patient asthmatique		
• Education thérapeutique et accompagnement du patient diabétique		
• Age et iatrogénie, entre polymédication et automédication, le rôle pivot du pharmacien		
• Les urgences à l'officine		
• La douleur		
• Vaccins & vaccination		
• L'accompagnement à l'éducation thérapeutique de l'insuffisant cardiaque		
• L'accompagnement à l'éducation thérapeutique du patient diabétique		
• L'accompagnement à l'éducation thérapeutique du patient asthmatique		
• Accompagner l'entourage du patient Alzheimer		
• Diabète de type 1		
• Diabète de type 2		
• Conseils pédiatriques à l'officine		
• Phyto-aromathérapie et gemmothérapie		
• Traitements médicamenteux des cancers		
• Syndrome du stress		
FORMATIONS ÉTHIQUES Autres	**DATE(S)**	**PARTICIPANT(S)**
• Formation Dispositif Dépistage du CNPGO		
• Autres (préciser)		
• Autres (préciser)		

7. Mon parcours formation

FORMATIONS LABORATOIRES	THÈME	DATE(S)	NOM(S) & FONCTION(S) DU(ES) PARTICIPANT(S)
• **TEVA**	Le cancer du sein		
• **NOVARTIS** • **MENARINI** • **BOIRON** • **MMF** • **GILBERT**	Le suivi personnalisé Maman & Bébé		
• **HARTMANN**			
• **NESTLE NUTRITION**			
Autre :			
Autre :			
Autre :			
Autre :			

Mes notes

Pharmactiv Distribution
5, rue Olof Palme
92 110 CLICHY
Tél. 01 49 18 73 20
www.pharmactiv.com

Pharmactiv